

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : NDA/BP/RG

DECISION N° 2026/128

OBJET : Conclusion d'une convention relative à la sécurité des œuvres et des personnes dans le cadre de l'exposition temporaire « La nature n'est pas un décor », organisée à la Ferme Ornée de la Maison Caillebotte


Le Maire de la Commune de Yerres,

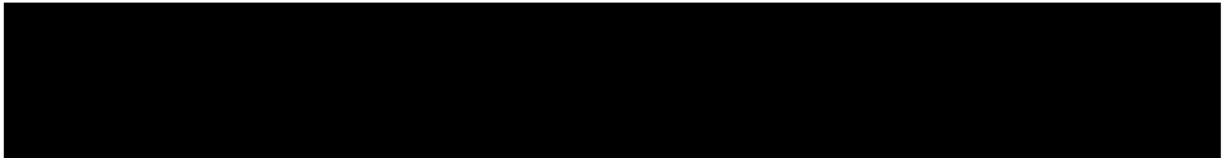
VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la Commune de Yerres organise l'exposition temporaire « La nature n'est pas un décor » au sein de la Ferme Ornée de la Maison Caillebotte, du 8 mai au 18 octobre 2026,

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été organisée pour la sécurité de l'exposition, afin de garantir des conditions de sécurité optimales au regard de la nature et de la valeur des œuvres présentées,

CONSIDÉRANT que quatre entreprises ont été consultées et ont remis une offre dans le cadre de cette procédure, 


CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise MARVEL SÉCURITÉ apparaît comme étant la plus adaptée au regard des critères de sécurité, de qualité des prestations et de prix,

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER la convention relative à la sécurité des œuvres et des personnes avec l'entreprise MARVEL SÉCURITÉ (sis au 71 boulevard Jean Jaurès, 92100 Boulogne-Billancourt), pour un montant de 45 384,50 € HT / 54 461,40 € TTC,

DIT que la convention est conclue pour la durée de l'exposition (du 8 mai au 18 octobre 2026), ainsi que pour les périodes de montage (du 20 avril au 5 mai 2026) et de démontage (du 19 au 23 octobre 2026),

Reçu en préfecture
le 15/05/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260513-lmc111763H1-AR

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.



Fait à Yerres,

Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Dupont-Aignan', is written over a light blue rectangular background.

Le 13 mai 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 15/05/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260513-lmc111763H1-AR